

ARTS DU FEU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 14 décembre 2023

La Ville de Limoges octroie une aide aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

Dans le cadre de son plan <u>Limoges Eau Durable</u> adopté en juin 2023, la Ville de Limoges met en place un soutien financier pour soutenir la sobriété d'usage de l'eau par les particuliers. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau en complément des aides d'État, jusqu'à 100 € par foyer plafonnée à 50 % du prix d'achat du matériel. La Ville dédie une enveloppe de 50 000 € pour cette action.

Pour bénéficier de cette aide, une convention de financement téléchargeable sur <u>limoges.fr</u>, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives soit :

- par mail à <u>eaudurable@limoges.fr</u>
- par voie postale à l'adresse :

Hôtel de ville Eau durable 1 square Jacques-Chirac BP 3120 87031 Limoges

- dans une antenne-mairie ou mairie annexe.

En France, il est prévu un déficit de pluie de 5 à 10% et les périodes de sécheresse s'enchaînent. L'utilisation de l'eau potable, pour des usages ne le nécessitant pas, n'est plus soutenable. Pour aller plus loin et protéger cette eau précieuse, la Ville porte l'ambition de réduire de 10 % les consommations d'eau potable d'ici 2030, d'améliorer la qualité de l'eau, de protéger les milieux, de recycler et réutiliser l'eau, d'assurer la disponibilité de la ressource pour tous.

Renseignements et informations : eaudurable@limoges.fr 05 55 45 65 10

Contact presse Ville de Limoges : Emilie BETOUL Attachée de presse 05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : <u>limoges.fr</u>







in Ville de Limoges



